



Décision du Maire n°DVTE2602

Objet de la demande de subvention : Modernisation et mise en place alarmes intrusion-Multisites

Vu l'article L. 2122-22-26° du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délégation du Conseil municipal accordée au maire par délibération n°01/01 du 7 avril 2026,

Vu le projet de marché public concernant : Modernisation et mise en place alarmes intrusion-Multisites

Considérant les besoins de la collectivité en matière de : Modernisation et mise en place alarmes intrusion-Multisites

Le Maire de Pacé

DECIDE

D'attribuer le marché mentionné ci-dessous au(x) prestataires :

-FAUCHE-35000 RENNES

Pour un montant de :

-29 000 € HT

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera à adresser à :

- Monsieur le Préfet de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine,
- Monsieur le receveur de Rennes Banlieue Est.

Fait à Pacé, le 04/05/2026,

Le Maire,

Hervé DEPOUEZ

